



### LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES PLAN DE ZONAGE

<b>ZONAGE</b>	<b>REPERAGE GRAPHIQUE</b>
■ ■ ■ Limite commune	■ Périètre de la Ceinture verte - périmètre élargi
● ● ● Limite de quartier	■ Périètre de la Ceinture verte - loi de 1990
● ● ● ● Limite de zone	■ Espace boisé classé
■ ■ ■ ■ ■ Désignation de la zone	■ Espace contribuant aux continuités écologiques
<b>UB3</b> Désignation du secteur pour la mixité sociale (cf règlement écrit)	■ Espace planté à conserver ou à créer
<b>SMS1</b> Désignation de servitude de taille de logement (cf règlement écrit)	■ Jardin de devant à conserver ou à créer
<b>STL1</b> Désignation de servitude de hauteur de construction (cf règlement écrit)	■ Alignement d'arbres à conserver ou à créer
<b>12mET</b> Hauteur maximale autorisée des constructions à l'égout de toiture	■ Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
<b>15mHT</b> Hauteur maximale autorisée des constructions hors tout	■ Marge de recul et cote
■ Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)	■ Bande constructible et cote
<b>EMPLACEMENTS RESERVES</b>	■ Ensemble d'intérêt urbain et paysager
■ Emplacement réservé et emprise	■ Bâtiment exceptionnel
■ Bâtiment intéressant	■ Ensemble de façades remarquables
■ Désignation de l'emplacement réservé : indication commune/quartier et numéro (cf liste des emplacements réservés)	■ Clôture soumise à dispositions particulières
■ Emplacement réservé pour la mixité sociale	■ Ligne de construction
■ Désignation de l'emplacement réservé pour mixité sociale : indication commune/quartier H et numéro (cf liste des emplacements réservés)	■ Secteur de point de vue et cote altimétrique de construction
■ Tracé de principe des futures voies et emprise	
<b>AUTRE DISPOSITION</b>	
■ Projet d'Aménagement Global	

Nota1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan  
 Nota2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU  
 Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan de zonage

## EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/2000

### 6. REGLEMENT GRAPHIQUE

#### 6.1. PLAN ZONAGE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 Modification N°4

**ADEUS**

Strasbourg.eu